

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE LA CLE DU 28 FEVRIER 2013, A PAULHAGUET



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier
SMAT du Haut-Allier
Maison du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo - BP 64
43300 LANGEAC
Mail : a.lagaly@haut-allier.com

Avec la participation financière de :



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Région
Rhône-Alpes



Présences

Membres du bureau de la CLE présents :

M. NOËL-BARON : Maire de Chanteuges, Vice président de la CLE

M. REVEILLEZ : Représentant de la DDT 43

M. VALETTE : Représentant de la DDT 43

M. MARTIN : Représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire

M. CARMIE : Représentants de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

M. PINEL : Représentants de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

M. HABAUZIT : EDF Unité Production Centre

M. LECUNA : EDF Unité Production Centre

Agent technique présent :

Mme. ANDRE : service eau du Conseil Régional d'Auvergne

Membres du bureau excusés :

M. RAVAT : Maire de Monistrol-d'Allier et Président de la CLE

M. PALPACUER : Conseiller Général de la Lozère

M. SIMEON : Représentant de Agence de l'Eau Loire Bretagne

M. le Représentant de la Chambre d'agriculture d'Ardèche et de Lozère

Membres du bureau absents :

M. CHAMPEL Marc : Maire de St Etienne du Lugdarès

M. GAZANION : Maire d'Alleyras

Membres du SMAT présents :

Mme SIMON : Directrice du SMAT

Mme LAGALY : Chargée de mission SAGE Haut-Allier

Bureau d'études :

Mme MIAILLER : BRL ingénierie

La liste d'émargement est présentée en annexe 1.

Ordre du jour :

- Présentation des Scénarios contrastés et des résultats de l'évaluation économique
- Retour sur quelques mesures
- Préparation de la prochaine CLE

M. NOEL-BARON introduit la séance et excuse le Président de la CLE, M. RAVAT.

Il revient sur l'annulation de la réunion de la CLE du 22 février. En effet, la composition de la commission locale de l'eau n'ayant pas pu être arrêtée par le préfet, la réunion a été annulée et reportée à plus tard.

M. REVEILLEZ indique que l'arrêté a été signé en date du 22 février et qu'il devrait le faire parvenir à l'animatrice du SAGE au cours de la semaine prochaine (semaine 10).

L'animatrice propose de mettre en place un calendrier Doodle, dès réception de l'arrêté, afin de programmer la réunion de mise en place (élection du Président, Vice-président, élection du bureau). Les membres du bureau suggèrent de présenter également lors de cette réunion de CLE les scénarios contrastés.

Plusieurs membres du bureau ont des remarques sur le document de travail qui leur a été envoyé. Afin de ne pas trop empiéter sur le temps de réunion, il est convenu de faire remonter les remarques auprès de l'animatrice du SAGE **avant le 15 mars**.

◆ **Présentation des scénarios contrastés et des résultats de l'évaluation économique**

Le bureau d'études présente une synthèse des scénarios contrastés, reprenant les logiques globales de chaque scénario et le détail des objectifs par thématique. (cf annexe 2)

Suite à la présentation, des remarques sont formulées par les membres du bureau :

Mme ANDRE attire l'attention sur les différents termes employés dans le document (objectifs, thématiques, enjeux...). Elle indique qu'une harmonisation doit être faite pour une meilleure compréhension.

Elle propose de basculer tout ce qui concerne l'acquisition de connaissances et la communication dans la thématique « gouvernance ». En effet, l'acquisition des connaissances permet de donner les moyens aux collectivités de mettre en place des actions.

L'ensemble des membres du bureau valide cette proposition.

Pour la thématique inondation, M. MARTIN indique que les PPRI sont obligatoires et ne devraient pas figurer dans le scénario 3 mais dans le scénario 1.

M. REVEILLEZ rappelle que sur certaines communes du SAGE, les PPRI ont été prescrits mais ne sont pas encore établis.

Les membres du bureau proposent, pour le scénario 3, la mise en place d'un PCS à l'échelle du Haut-Allier.

Mme ANDRE rappelle que le SAGE est un document de planification de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. La CLE sera consultée par la suite dès qu'il y aura un projet sur le territoire.

Elle indique que la logique à avoir à cette étape de la procédure est la suivante :

- 1) Qu'est-ce qu'on fait sur le territoire pour atteindre le bon état des eaux (voire l'excellence) ?
- 2) Qu'elle peut être la plus-value du SAGE sur mon territoire ?
- 3) Combien cela va coûter ?
- 4) Quels peuvent-être les financements ?

Elle précise que la question des financements doit être posée à la fin, une fois les scénarios bien établis.

Le bureau d'études présente ensuite la partie concernant les chiffrages des scénarios.

M. HABAUZIT s'interroge sur la pertinence de l'échelle de temps utilisée pour le chiffrage (10 ans) alors que la mise en œuvre du SAGE est d'environ 6 ans.

Mme André reconnaît que le choix d'une période de chiffrage est délicat car la durée du SAGE est bien 6 ans mais certaines mesures s'étalent sur plus longtemps.

Mme SIMON estime que les chiffrages présentés ne sont pas assez précis et ne sont pas pertinents, étant donné qu'un grand nombre de mesures n'est pas comptabilisé. Elle souhaite que les coûts unitaires soient présentés.

Elle précise que les coûts d'investissement et de fonctionnement devraient être chiffrés séparément.

Mme ANDRE indique que les chiffrages sont souvent extrapolés mais qu'il est important d'avoir un chiffrage global afin de se faire une idée générale.

L'animatrice indique qu'il serait intéressant de faire apparaître en parallèle :

- le coût des actions réglementaires
- et la plus value apportée par chaque scénario.

L'ensemble des membres du bureau s'accorde à dire que la courbe présentée sur la diapositive « Efficacité et acceptabilité des scénarios » doit être supprimée, car elle n'est pas réaliste et suppose une réaction instantanée du milieu. De plus, cette courbe n'amène pas les acteurs à choisir le scénario le plus ambitieux bien au contraire, elle entraîne la réflexion suivante : « On choisit le socle réglementaire » car c'est celui qui engendre le plus de bénéfices.

Ils proposent que les bénéfices environnementaux soient matérialisés non pas par des coûts mais plutôt par des symboles tels que « +, ++, +++ ».

M. HABAUZIT propose de comparer le coût des scénarios à ce qui est dépensé actuellement sur le territoire du SAGE pour l'eau.

◆ [Retour sur quelques mesures](#)

Lors des précédentes réunions de bureau ou de commissions thématiques, plusieurs mesures avaient été proposées pour atteindre les objectifs fixés. Neuf d'entre elles devaient être rediscutées car semblaient irréalistes ou techniquement infaisables :

2.2.3 Rétribuer l'adhésion des communes à l'objectif de qualité par un signal économique

Les membres du bureau souhaitent, à l'unanimité, supprimer cette mesure.

3.3.5 Contraindre l'extension des prélèvements de Naussac dans le Chapeauroux

En ce qui concerne cette mesure, la CLE pourrait seulement se faire plus présente auprès des services de l'Etat et rester vigilante sur ce type de projet.

Cette mesure est à faire remonter dans la gouvernance, non pas en tant que mesure mais en guise d'exemple pour la mesure suivante : « Recommander la consultation de la CLE pour avis, dans le cadre de projets susceptibles d'impacter la ressource en eau. »

3.3.6 Définir un débit réservé à garantir en aval d'un prélèvement en source

Les membres du bureau indiquent que la formulation est à revoir.

L'idée de cette mesure est bonne mais ne peut pas s'appliquer à l'ensemble du territoire du SAGE. Les zones en déficit pour l'AEP et l'agriculture pourraient être proposées, mais cela resterait très ambitieux et difficile à mettre en place.

M. REVEILLIEZ précise qu'en ce qui concerne les sources c'est le code civil qui s'applique et non le code de l'environnement. L'article 642 (Loi du 8 avril 1898 art. 1 Bulletin des lois, 12^e S., B 1970, n^o 34577)) indique que « *Celui qui a une source dans son fonds peut toujours user des eaux à sa volonté dans les limites et pour les besoins de son héritage. Le propriétaire d'une source ne peut plus en user au préjudice des propriétaires des fonds inférieurs qui, depuis plus de trente ans, ont fait et terminé, sur le fonds où jaillit la source, des ouvrages apparents et permanents destinés à utiliser les eaux ou à en faciliter le passage dans leur propriété. Il ne peut pas non plus en user de manière à enlever aux habitants d'une commune, village ou hameau, l'eau qui leur est nécessaire ; mais si les habitants n'en n'ont pas acquis ou prescrit l'usage, le propriétaire peut réclamer une indemnité, laquelle est réglée par experts* »

1.2.1. b Renforcer les moyens humains d'animation du SAGE

Les membres du bureau proposent de revoir la formulation de cette mesure. A titre d'exemple indiquer un renfort sur un poste spécifique comme la communication.

2.2.2 Alimenter des fontaines de village avec l'eau potable issue de source

Les membres du bureau indiquent que la formulation ne retranscrit pas l'idée initialement proposée. Il s'agit surtout de promouvoir le territoire et de communiquer sur la qualité de l'eau.

Cette mesure implique la mise en place d'analyses par l'ARS. Le SAGE devra alors accompagner les collectivités.

2.5.2 Labelliser les exploitations agricoles exemplaires dans leur gestion des ressources en eau du bassin

Les membres du bureau valident la suppression de cette mesure mais souhaitent cependant accompagner la profession agricole vers de meilleures pratiques (d'autres mesures plus précises répondent à cette demande).

3.1.4 Réaliser une étude sur le lien entre qualité et quantité des ressources en eau du bassin

Les membres du bureau souhaitent supprimer cette mesure qui reste trop vaste à l'échelle du bassin versant du SAGE.

3.3.1.c Contribuer à l'émergence d'un organisme unique et indépendant pour la gestion de tous les prélèvements à l'échelle du SAGE

Les membres du bureau souhaitent garder cette mesure très ambitieuse.

Il y aurait derrière cette mesure une réelle plus value du SAGE. Cependant, il resterait à définir le maître d'ouvrage.

4.3.1b Mieux connaître les petites zones humides et les mosaïques de zones humides

Les membres du bureau souhaitent reformuler la mesure avec l'idée d'accompagner les collectivités vers une meilleure connaissance des zones humides, notamment en aidant à trouver des subventions et/ou en proposant des cahiers des charges type pour les inventaires ou encore en les conseillant.

◆ Préparation de la prochaine CLE

Après de nombreux échanges, les membres du bureau s'accordent à dire que lors de la prochaine CLE, les scénarios contrastés devront être présentés sans le chiffrage économique. Ce chiffrage sera fait lors de la phase « choix de la stratégie », avec d'une part l'estimation des mesures réglementaires et d'autre part l'estimation des mesures liées à la plus-value du SAGE.

Les semaines 13 et 14 sont proposées pour l'organisation de cette réunion.

Un sondage Doodle sera prochainement diffusé pour connaître les disponibilités des membres de la CLE, afin d'organiser au mieux la réunion et atteindre le quorum des 2/3 requis pour les élections.

Les membres du bureau proposent de travailler en commission globale pour le choix de la stratégie afin de confronter les avis des différents acteurs. Ils indiquent que cette commission pourrait être organisée en ateliers thématiques, où chaque acteur pourrait prioriser, supprimer ou modifier certains points.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.



**Le Vice-président de la CLE
Franck NOEL BARON**

Annexe I



SMAT du Haut-Allier

SAGE du Haut-Allier

Réunion de bureau de la CLE du 28 février 2013

NOM	ORGANISME	SIGNATURE
M. Raymond RAVAT	Président de la CLE, Maire de Monistrol d'Allier	EXCUSE
M. Bernard PALPACUER	Conseiller Général de la Lozère	EXCUSE
M. le représentant de la CA 48	Chambre d'agriculture de la Lozère	EXCUSE
M. le représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne	Agence de l'Eau Loire Bretagne	EXCUSE
Syberie Lecune	EDF - VP centre	
Jean-Pierre Hadaucy	ERDF	
Laure MAILLIER	BREI	
Aude LAGALY	SMAT	
NOEL-BARON	Vice pres CLE	
SIMON Valérie	SMAT Ht-Allier	
Agnes FRODRE	Service Région.	
Christophe PINEL	ONEMA SD 43	
Henri CARMÉ	ONEMA Délégation Interrégionale et transfrontalière	
MARTIN Patrice	CNRB	
VALETTE J. Jacques	DDT 43	
REVEILLIEZ Jean-marc	DDT 43	



Ordre du jour

- présentation des scénarios contrastés
- retour sur quelques mesures
- préparation de la prochaine CLC et du travail sur le choix de la stratégie



Les scénarios contrastés du Haut Allier

- les scénarios contrastés = un outil d'aide à la décision pour le choix de la stratégie du SAGE
- 3 scénarios globaux
 - Objectif : réalisme et cohérence des scénarios
 - 1 scénario =
 - 1 logique globale
 - 1 vision pour chaque grand objectif
 - 1 ensemble de mesures
 - 1 estimation des coûts et bénéfices attendus



Rappel: plus-values possibles du SAGE

ENJEUX	PLUS-VALUE POSSIBLE DU SAGE
Qualité des eaux (maîtrise des pollutions)	Forte
Ressource quantitative (meilleure gestion)	Forte
ZH et têtes de BV (meilleure connaissance et préservation)	Forte
Fonctionnalité écologique (meilleure hydromorphologie)	Forte à modérée
Valeur paysagère et écologique des milieux (maintien voire amélioration)	Modérée
Barrages (meilleure gestion)	Modérée
Inondation (réduction de la vulnérabilité)	Modérée à faible
Petite hydroélectricité (compatible avec les milieux et usages)	Faible



Logiques globales des scénarios

SCENARIO 1 SAGE curatif et prescriptif	SCENARIO 2 SAGE incitatif	SCENARIO 3 SAGE ambitieux
Un premier SAGE sur un bassin versant encore mal connu, qui se concentre donc sur l'amélioration des connaissances et les enjeux prioritaires du territoire, et qui améliore la gouvernance locale.	Sc1 + Un SAGE incitatif qui valorise les richesses écologiques du territoire et qui, pour les préserver, inspire des comportements vertueux envers les ressources et les milieux aquatiques.	Sc2 + Un SAGE ambitieux qui vise l'excellence de l'état des cours d'eau à la faveur des espèces rares, qui amorce le travail sur des menaces dormantes et qui réduit la vulnérabilité du territoire aux inondations
CHANTIERS PRINCIPAUX	CHANTIERS PRINCIPAUX	CHANTIERS PRINCIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> • résorption des points noirs de pollution (ponctuelles et diffuses) • équilibre quantitatif en étiage • continuité écologique • acquisition de connaissances (notamment sur les zones humides) 	<ul style="list-style-type: none"> • protection des captages AEP • optimisation de l'assainissement • économies d'eau • gestion des zones humides • état physique et écologique des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • abandon des pesticides • suivi des polluants émergents • contrôle des espèces invasives • réduction de la vulnérabilité aux crues



Vision des scénarios par grand objectif

	SCENARIO 1 SAGE curatif et prescriptif	SCENARIO 2 SAGE incitatif	SCENARIO 3 SAGE ambitieux
GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> • SAGE = déclinaison locale du SDAGE • orientation des CT, de l'urbanisme et des MO dans la lignée de la politique locale de l'eau. • communication d'information au grand public. 	Sc1 <ul style="list-style-type: none"> • communication pédagogique d'influence auprès du public 	Sc2
QUALITE	<ul style="list-style-type: none"> • sécurisation sanitaire de l'AEP et de la baignade. • atteinte des objectifs DCE pour les masses d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • atteinte d'une très bonne qualité d'eau: <ul style="list-style-type: none"> - production d'eau potable à moindre coût - rivières propres du sturgeon - nappes plus saines pour les préleveurs de loisirs aquatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • pratiques économes en intrants et optimisées du point de vue des rejets polluants: <ul style="list-style-type: none"> - atteinte d'une excellente qualité d'eau - vigilance quant aux polluants émergents: <ul style="list-style-type: none"> - qualité de l'eau garantie pour le futur.
QUANTITE	<ul style="list-style-type: none"> • platonnement des prélèvements estivaux: <ul style="list-style-type: none"> - respect de la vie aquatique. • promotion des économies d'eau via les efforts des gros préleveurs et espèces publics. • nouvelles connaissances sur les ZH intégrées à l'urbanisme pour la durabilité des usages. 	<ul style="list-style-type: none"> • organisme unique de gestion prélèvements: <ul style="list-style-type: none"> - durabilité et continuité des usages - tout en respectant la vie aquatique. • population moins consommatrice d'eau et plus respectueuse des ZH. • attention particulière pour les ZH clés. 	Sc2
MILIEUX AQUA.	<ul style="list-style-type: none"> • libre circulation piscicole et sédimentaire. • meilleure connaissance (inventaire + caractérisation) et communication sur les ZH et têtes de BV. 	<ul style="list-style-type: none"> • continuité écologique (Sc1 = bon état des berges et ripisylves, biodiversité aquatique). • loisir aquatiques conciliant fréquentation humaine et défense des écosystèmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • continuité écologique globale (Sc2 = état des cours d'eau) • contrôle des espèces invasives et du développement du maïs. • meilleure attractivité des loisirs aquatiques qui se font vivre de la nature locale.
INONDATION	<ul style="list-style-type: none"> • conscience du risque inondation maintenue chez les habitants et transmise aux visiteurs. 	Sc1	Sc1 <ul style="list-style-type: none"> • principes d'urbanisation, pratiques agricoles et de gestion de ZH inspirées du savoir-vivre avec le risque.



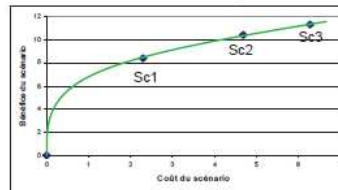
Coûts des scénarios

SCENARIO 1 SAGE curatif et prescriptif	SCENARIO 2 SAGE incitatif	SCENARIO 3 SAGE ambitieux
Coût: 2,3 millions € (hors réglementation existante)	Coût: 4,7 millions € (hors réglementation existante)	Coût: 6,3 millions € (hors réglementation existante)
79% porteur SAGE+institutions publiques	74% porteur SAGE+institutions publiques	78% porteur SAGE+institutions publiques
Principales mesures: • poste d'animateur SAGE • inventaire ZH (SDAGE) • diag. agricoles d'économie d'eau • interconnexion de réseaux AEP	Principales mesures: • restauration de frayères • planification de l'assainissement • suivi qualité des têtes de BV • suivi quantitatif des nappes • actualisation des profils baignade • désherbage (plans + formations) • amélioration des STEP existantes • mise aux normes de l'ANC	Principales mesures: • renforcer l'animation du SAGE • suivi des pollutions ponctuelles • suivi des polluants émergents • connaissance affinée des ZH • label territorial agricole • PCS sur toutes communes à risque

Abc = mesures pouvant être mal acceptées car financièrement lourdes

Réunion du bureau de la CLE – 28 février 2013

Efficacité & acceptabilité des scénarios



Sc1: pour 1 € investit,
3.7 € de bénéfices

Sc2: pour 1 € investit,
2.2 € de bénéfices

Sc3: pour 1 € investit,
1.8 € de bénéfices

MESURES DONT L'ACCEPTABILITE PEUT S'AVERER COMPLEXE		
SC1, SAGE curatif et prescriptif	SC2, SAGE incitatif	SC3, SAGE ambitieux
Création de réglementation sur: • la qualité des rejets industriels au milieu • l'épandage des effluents agricoles • les activités tolérées dans les PPC • les prélèvements hors AEP en printemps/été	Mise en place d'une vigilance nitrates Limitation de la création de plans d'eau	Contrôle de l'évolution de l'occupation des sols
Rationalisation de gestion des retenues agricoles		

Réunion du bureau de la CLE – 28 février 2013

Quelques mesures à rediscuter...

N°	Sc	Mesure	Discussion
2.2.3	2	Rétribuer l'adhésion des communes à l'objectif de qualité par un signal économique	Faisable? Quels dispositifs financiers?
3.3.5	2	Contraindre l'extension des prélèvements de Naussac dans le Chapeauroux	Prélèvement déjà contraint par le débit réservé? Utilité de renforcer le débit réservé sur les secteur vulnérables ou au niveau des microcentrales?
3.3.6	2	Définir un débit réservé à garantir en aval d'un prélèvement en source	Techniquement faisable? A partir de quelles connaissances hydrologiques?

Réunion du bureau de la CLE – 28 février 2013

Quelques mesures à rediscuter...

N°	Sc	Mesure	Discussion
1.2.1 b	3	Renforcer les moyens humains d'animation du SAGE	Envisageable?
2.2.2	3	Alimenter des fontaines de village avec de l'eau potable issue de sources	Mesure mal reçue au forum du PNR
2.5.2	3	Labelliser les exploitations agricoles exemplaires dans leur gestion des ressources en eau et des intrants	Possibilité de créer un label SAGE? Retombées possibles de ce genre de label? Autres outils de valorisation agricole?
3.1.4	3	Réaliser une étude sur le lien entre quantité et qualité des ressources en eau du bassin	Préciser les attentes pour mieux cerner et dimensionner la mesure
3.3.1 c	3	Contribuer à l'émergence d'un organisme unique et indépendant pour la gestion de tous les prélèvements à l'échelle du SAGE	Faisabilité? Pertinence alors que les usages eau potable sont prioritaires?
4.3.1 b	3	Mieux connaître les petites ZH et les mosaïques de ZH	Faisabilité (financière et humaine) alors que l'inventaire est déjà à réaliser au niveau réglementaire?

Réunion du bureau de la CLE – 28 février 2013

Prochaines étapes du travail

- Prochaine CLE
 - Présentation synthétique des scénarios
 - Validation de :
 - Cohérence des scénarios
 - Exhaustivité des enjeux couverts par les 3 scénarios
 - Passage à l'étape suivante de préparation du choix de la stratégie
 - Date à caler

Réunion du bureau de la CLE – 28 février 2013

Prochaines étapes du travail

- Travail sur le choix de la stratégie
 - Commissions par usagers (acteurs élargis?)
 - Présenter les scénarios
 - Recueillir des avis individuels sur le choix de la future stratégie:
 - difficultés de mise en œuvre des scénarios
 - scénario à privilégier
 - parties de scénario à supprimer/interchanger
 - raison de ces avis
 - Analyse des réponses par catégories d'acteurs
 - Bureau de CLE: proposition d'une stratégie au regard de l'analyse
 - CLE 1:
 - Présenter la stratégie retenue (quoi, pourquoi)
 - Solliciter les commentaires de la CLE pour finaliser la stratégie
 - CLE 2: validation définitive de la stratégie

Réunion du bureau de la CLE – 28 février 2013